

# La filière bernoise du ceff s'impose par le succès

**SAINT-IMIER** Pour répondre à la demande en personnel qualifié dans le domaine socio-sanitaire, la formation d'infirmier ES sera ouverte aux ressortissants d'autres cantons.

La formation d'infirmier/infirmière en école supérieure (ES) du Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) à Saint-Imier sera ouverte aux élèves provenant d'autres cantons à partir de la rentrée scolaire 2019/20. Le directeur de l'Instruction publique Bernhard Pulver a décidé d'inscrire cette filière dans l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures. Proposée par le canton de Berne depuis 2012, la filière ES en soins infirmiers du ceff, reconnue par la Confédération, a été créée pour répondre aux



**C'est incontestablement une bonne nouvelle. Nous pourrions passer de deux classes par année à quatre."**

**SERGE ROHRER**  
DIRECTEUR DU CEFF

besoins en personnel qualifié des milieux socio-sanitaires régionaux. «C'est incontestablement une bonne nouvelle. La perspective d'accueillir des ressortissants de toute la Suisse romande permet d'envisager un développement plus important encore que nous ne l'avions prévu. Aujourd'hui, nous avons un régime d'une classe par semestre. On peut raisonnablement espérer passer à deux classes par semestre, ceci dans un avenir relativement proche», se réjouit Serge Rohrer, directeur du ceff.

## Criant besoin de personnel

Le directeur de l'Instruction publique Bernhard Pulver a décidé d'inscrire la formation ES en soins infirmiers du ceff dans



Les milieux socio-sanitaires reconnaissent l'excellent niveau de formation des jeunes ayant suivi la filière d'infirmier ES du ceff. ARCHIVES

l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures (AES) pour la rentrée 2019/20. Cette ouverture aux personnes provenant d'autres cantons a été communiquée récemment aux ministres romands en charge de l'Instruction publique. Elle se fonde sur différentes réflexions.

Les milieux socio-sanitaires relèvent la qualité de la formation ES en soins infirmiers et l'excellent niveau des stagiaires, respectivement des diplômés, qu'ils accueillent dans leurs institutions. Ils plaident pour une ouverture de la formation du ceff à des élèves d'autres cantons, car une partie des infirmiers et infirmières

ES formés à Saint-Imier trouvent ensuite un emploi dans des institutions sises hors du canton. Dans ces conditions, les besoins des institutions bernoises, qui sont soumises à un système cantonal d'obligation de former, ne peuvent pas être satisfaits.

## Profil complémentaire

Les expériences menées au ceff à Saint-Imier et au BZ Pflege de Berne ont démontré que les profils ES et HES sont complémentaires. Les conditions d'accès à ces deux voies sont différentes. A quelques exceptions près, les élèves intégrés dans la formation ES en soins infir-

miers du ceff sont en possession d'un Certificat fédéral de capacité (CFC), dans la profession d'assistant en soins et santé communautaire.

## Unique filière romande

La filière ES permet aux détenteurs d'un CFC d'accéder à une formation de niveau tertiaire B et d'évoluer professionnellement. Les titulaires d'une maturité professionnelle ont de leur côté accès aux Hautes écoles spécialisées (HES), qui sont du niveau tertiaire A et conduisent à l'obtention d'un bachelors. «Nous sommes les seuls, dans toute la Suisse romande, à proposer cette filière. D'où

l'intérêt qu'elle peut représenter pour des personnes issues d'autres cantons», ajoute Serge Rohrer.

L'ES en soins infirmiers du ceff est la seule école supérieure du pays à ne pas être encore inscrite dans l'accord AES, qui a pour objectif de faciliter la mobilité et la qualification dans le domaine du tertiaire B.

«On se réjouit de pouvoir relever ce nouveau défi. Il va nous falloir trouver de nouveaux enseignants, réorganiser certains domaines et lancer une campagne de communication qui nous permettra de faire connaître cette filière», conclut le directeur du ceff. **CBE-AVU**

## ■ FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

# Filière ES: Berne fait sauter le verrou romand

► Jusqu'ici obligés de suivre la voie académique des HES pour obtenir le titre d'infirmière, les Romands pourront dès 2019 également se former au métier via la voie en école supérieure (ES), qui ne nécessite pas l'obtention préalable d'une maturité professionnelle.

► Cette possibilité découle de la décision du canton de Berne, annoncée hier, d'ouvrir sa filière ES en soins infirmiers dispensée depuis 2012 à Saint-Imier également aux élèves provenant d'autres cantons.

► Le verrou imposé jusqu'ici à la filière ES par les cantons romands saute donc définitivement. Sans que cela ne provoque pourtant de remous. Explications.

Lorsque le canton de Berne avait lancé sa filière ES en soins infirmiers en 2012 à Saint-Imier, formation dispensée par le ceff santé-social, il s'était heurté à une levée de boucliers des cantons romands. Ces derniers avaient en effet décidé, il y a une quinzaine d'années, que la formation d'infirmier ne s'acquerrait en Suisse romande que par voie académique, soit au niveau des Hautes écoles spécialisées (HES). Tout le contraire de la Suisse allemande, où 90% des infirmiers sont au bénéfice d'un titre acquis en école supérieure (ES), une formation qui ne nécessite pas l'obtention d'une maturité au préalable.



Devenir infirmière sans passer par une HES, ce sera possible en Suisse romande dès 2019. ARCHIVES DANIELE LUDWIG

Cette brèche ouverte du côté de la Suisse romande par le canton de Berne était donc vue d'un mauvais œil, les cantons romands estimant notamment que privilégier le degré académique pour la formation d'infirmier permettait de rendre ce métier plus attractif. La complexité croissante des soins ou encore le haut degré d'autonomie exigé des infirmiers étaient également des arguments avancés par les défenseurs de la formation en HES, notamment par l'association faitière de la profession.

## Lente évolution du contexte

La situation était à ce point délicate que le directeur bernois de l'Instruction publique, Bernhard Pulver, avait été contraint en 2013 de restreindre l'accès à la filière dispensée à Saint-Imier aux seuls ressortissants bernois. «Je ne veux pas provoquer la Suisse romande», expliquait-il alors.

Cinq ans plus tard, le contexte a visiblement évolué. L'été dernier, un premier signe d'ouverture était donné par le canton de Neuchâtel, qui annonçait qu'il autoriserait dès 2018 ses ressortissants à suivre la formation ES en soins infirmiers dispensée à Saint-Imier, mais uniquement sous la forme d'une formation en cours d'emploi.

Un assouplissement dans la position romande qui n'a pas échappé à Bernhard Pulver, qui a senti que le moment était peut-être enfin devenu favorable pour faire passer son idée de filière ES. D'où sa décision d'inscrire la formation dispensée à Saint-Imier dans l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures. Un document dans lequel les cantons peuvent inscrire unilatéralement leur offre de formation. Chaque filière inscrite devient automatiquement ouverte sans restriction aux ressortissants des autres cantons.

«La filière ES en soins infirmiers de Saint-Imier était la seule qui n'était pas encore inscrite sur cette liste», explique Bernhard Pulver, qui confirme avoir fait le pas après voir senti une ouverture plus grande des cantons romands vis-à-vis de la filière ES. Il ajoute que la pression des organisations du monde du travail en faveur de l'introduction d'une filière ES en Suisse romande était devenue forte, en raison de la pénurie de main-d'œuvre dans le domaine des soins.

## Un passage en force assumé

Reste à savoir si la HES de Suisse occidentale (HES-SO) doit craindre pour sa filière, lorsqu'on sait qu'en Suisse allemande, où les filières HES et ES cohabitent, 90% des étudiants optent pour la voie ES. À ce propos, Bernhard Pulver se veut rassurant. «On ne peut bien sûr pas exclure la possibilité qu'il y aura

une baisse d'effectifs à la HES. Mais s'il devait y en avoir une, elle sera minime. Il ne faut pas oublier qu'il y a des différences de culture entre Suisse romande et allemande. L'effet auquel je m'attends plutôt, c'est qu'il y aura au final davantage de gens formés de niveau supérieur dans le domaine des soins. Car en plus des élèves qui suivront la voie en HES, de nouvelles portes vont s'ouvrir pour des personnes qui ne peuvent pas suivre cette voie académique», analyse le directeur de la DIP, avant de poursuivre: «Je ne vois pas pourquoi des gens en possession d'un CFC dans le domaine des soins n'auraient pas le droit d'avoir accès à une formation continue en ES».

Même si le contexte s'est détendu depuis 5 ans, Bernhard

Pulver reconnaît que sa décision, unilatérale, impose aux cantons romands une filière dont ils ne voulaient pas jusqu'ici. Une sorte de passage en force. «C'est vrai. Mais les Directeurs romands de l'Instruction publique avaient tout de même été informés de mon intention au préalable», tempère-t-il.

La perspective de son départ prochain du Gouvernement bernois aura sans doute également contribué à accélérer les choses. «Il est vrai que cette ES santé francophone me tenait à cœur et qu'à long terme, elle n'était pas viable en se cantonnant uniquement aux ressortissants bernois. Je souhaitais éviter que ma successeur hérite d'entrée d'un dossier aussi délicat», conclut-il.

CÉLINE LO RICCOCATHELAN

## Le Jura prend note, Neuchâtel salve

► Ministre jurassien de la formation, Martial Courtard n'a pas souhaité polémiquer suite à l'annonce de Bernhard Pulver: «Nous prenons note et comprenons la position bernoise, influencée par la tradition allemande des filières ES. Il n'en reste pas moins que le canton du Jura, comme la Suisse romande, reste très attaché à la formation en HES pour les infirmiers. J'espère simplement que cette nouvelle offre pourra donner une chance à quelques jeunes Jurassiens ne pouvant pas accéder à la formation en HES. Nous regrettons toutefois qu'une concertation plus large n'ait pas été menée. Nous aurions alors pu réfléchir à mettre en place une formation ES uniquement pour les personnes en emploi au niveau BEJUNE. Malgré tout, je ne pense pas que la situation va fondamentalement changer pour la HES.»

► Côté neuchâtelois, la conseillère d'État en charge de l'éducation, Monika Maire-Hefti, a accueilli l'annonce bernoise très positivement. «Les soins infirmiers étaient l'unique secteur où l'on ne proposait pas en Suisse romande l'ensemble des filières (AFP, CFC, formation ES ou HES). Pour qu'on ait accès aux ES dans le social et pas dans la santé? Cette exception était difficilement compréhensible», fait-elle remarquer. Monika Maire-Hefti se réjouit ainsi que les détenteurs d'un CFC en soins et santé communautaire puissent enfin suivre une formation supérieure. «C'est le seul métier où il y avait une barrière», relève-t-elle. La conseillère d'État souligne toutefois qu'il sera nécessaire de définir clairement les tâches des infirmiers HES par rapport aux futurs infirmiers ES. La

# Filière ES en soins infirmiers: ouverture saluée par l'exécutif

Le Conseil municipal de Saint-Imier se réjouit de l'ouverture de la formation d'infirmière et d'infirmier en école supérieure (ES) aux élèves d'autres cantons, indique-t-il dans un communiqué diffusé hier.

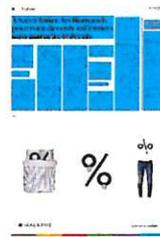
Tombée la semaine passée, cette décision prise par le directeur sortant de l'Instruction publique Bernhard Pulver a pour objectif de favoriser la formation et le recrutement de personnel qualifié dont les institutions socio-sanitaires ont un besoin urgent. La filière dispensée à Saint-Imier sera ainsi inscrite dans l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures. Les élèves de l'extérieur pourront en profiter dès la rentrée scolaire 2019-2020.

Le Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) de Saint-Imier propo-

se cette filière en soins infirmiers depuis 2012. Reconnue par la Confédération, elle fait l'objet de deux volées par année, en février et en août. Elle n'était jusqu'à présent pas reconnue par les cantons romands.

## Pas viable sans les autres

Son inscription dans l'accord intercantonal ouvre automatiquement et sans restriction la formation aux ressortissants d'autres cantons. Pour le Conseil municipal de Saint-Imier, cette décision constitue une importante source de développement pour le ceff. C'est aussi la garantie de pérenniser une filière qui, à terme, n'aurait pas été viable s'il avait fallu s'en tenir aux seuls ressortissants bernois.



# À Saint-Imier, les Romands pourront devenir infirmiers sans maturité fédérale

CAROLINE ZUERCHER  
*caroline.zuercher*  
*@lematindimanche.ch*

● Face à la pénurie de personnel, une formation sans maturité sera proposée à tous les Romands.

Après le Jura bernois, le Valais romand pourrait s'y mettre.

C'est l'un de ces Röstigraben qui font l'exotisme de la Suisse. Dans les cantons romands, les infirmiers sont formés dans des hautes écoles spécialisées (HES). Ce cursus aboutit à un bachelors et, pour le suivre, il faut une maturité (gymnasiale, spécialisée ou professionnelle) ou cinq ans d'expérience professionnelle. Côté alémanique, une écrasante majorité des soignants sont formés en école supérieure (ES), une filière ouverte aux détenteurs d'un CFC. Or cette frontière culturelle bouge, et la formation plus pratique apparaît en Suisse romande.

Une brèche s'est ouverte en 2012 dans le Jura bernois, avec la création d'une filière ES en soins infirmiers à Saint-Imier. Pour le moment, celle-ci n'est proposée qu'aux jeunes domiciliés dans le canton. La révo-

lution s'annonce pour la rentrée 2019, avec l'ouverture du cursus à tous les cantons romands. «Un accord intercantonal permet ce libre passage des étudiants», explique le conseiller d'État bernois à la tête de l'Instruction publique, Bernhard Pulver.

**«Un besoin de main-d'œuvre»**  
Jusqu'à présent, Berne n'avait pas fait ce pas. Il respectait ainsi le choix des Romands, qui forment uniquement des infirmiers HES depuis 2002. Selon Bernhard Pulver, toutefois, la situation a changé. «Les hôpitaux et les EMS de l'arc jurassien ont besoin de main-d'œuvre qualifiée et la formation HES ne suffit pas. Il est absurde de faire venir des gens de France alors qu'on pourrait les former en Suisse. Face à cette pénurie, l'attitude des cantons romands a aussi changé.»

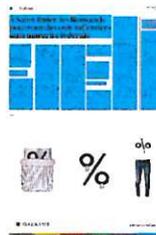
Le vent, en effet, est en train de tourner. L'automne dernier, une formation ES a été mise en place à Viège, en Valais. Pour l'heure, elle est uniquement dispensée en allemand. Neuf élèves se sont inscrits la première année, une quarantaine ont annoncé leur intérêt pour la prochaine rentrée. Surtout, le Valais a d'autres ambitions. Un groupe de travail planche sur l'opportunité d'ouvrir une autre filière dans le Bas-Valais.

Selon le conseiller d'État Christophe Darbellay, un tel centre pourrait ouvrir en 2019 ou en 2020. Et, là, les jeunes de l'arc lémanique pourraient être intéressés.

Comme dans le Jura bernois, l'argument est qu'il faut répondre à la pénurie de personnel. «Il n'est pas question d'abandonner une filière au profit de l'autre. Nous misons sur la complémentarité. Les jeunes sortant des HES, en possession d'un diplôme de maturité, sont pressentis plutôt pour des fonctions de responsables et des spécialisations, par exemple pour les soins aigus. En revanche, les

**«Il n'est pas question d'abandonner une filière au profit de l'autre. Nous misons sur la complémentarité»**

Christophe Darbellay,  
conseiller d'État



jeunes sortants des ES sont encore plus orientés vers la pratique, plus particulièrement dans les EMS», explique Christophe Darbellay.

Si le démocrate-chrétien tente d'apaiser les esprits, le mouvement actuel n'en relance pas moins un vieux débat. Serge Rohrer, directeur du Centre de formation professionnelle Berne francophone (CEFF) à Saint-Imier, s'attend à voir doubler les effectifs de sa filière «infirmière ES». Quand on lui demande si «ses» étudiants sont moins bien formés, il réplique: «Avez-vous l'impression

que le taux de mortalité est plus élevé dans les hôpitaux alémaniques?»

#### Risque de confusion

Selon Jacques Chapuis, directeur de la Haute École de la Santé de Lausanne, les expériences étrangères montrent au contraire qu'on est mieux soigné avec des personnes formées au niveau universitaire. «Des infirmiers bien qualifiés permettront de répondre aux enjeux liés au vieillissement de la population et au maintien à domicile. Ils pourront prévenir les hospitalisations et procéder à l'évaluation clinique ainsi

qu'au premier diagnostic sur place», plaide-t-il.

La pénurie de personnel? Le Vaudois estime que la cohabitation de deux formations va créer une confusion «qui poussera les jeunes à choisir un autre métier». Il ajoute que, quelle que soit la voie choisie, les étudiants doivent faire des stages. Or les places manquent et le risque est que les deux filières soient en concurrence pour les obtenir. «Au final, nous devons instaurer un numerus clausus dans nos écoles et nous n'aurons pas d'infirmiers supplémentaires.»

## Une initiative pour valoriser les infirmiers

Dans ce conflit, l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) reste discrète. «Nous souhaitons qu'un maximum de personnes puissent accéder au titre d'infirmier diplômé», réagit sa responsable romande, Sophie Ley. Il faut dire que l'ASI est mal prise dans ce dossier. D'un côté, on sent la volonté de respecter les différences actuelles, liées au fédéralisme. De l'autre, l'association vient de déposer une initiative «Pour des soins infirmiers forts» visant à revaloriser la

profession.

Ce texte demande d'inscrire dans la Constitution que la Confédération et les cantons veillent à ce que les soins infirmiers soient de haute qualité, en quantité suffisante et accessibles à tous. Cela passe notamment par des investissements dans la formation, les salaires et des conditions de travail attractives. En octobre dernier, Sophie Ley précisait qu'une des exigences est «que l'on reconnaisse notre capacité à prodiguer certains soins de manière autonome, sans ordre médical». Or c'est clairement l'apanage des infirmiers formés en HES.

## COMMUNE DE SAINT-IMIER

# Filière ES en soins infirmiers

## Une très bonne nouvelle pour Saint-Imier

L'information est tombée vendredi passé. A partir de la rentrée scolaire 2019/2020, la formation d'infirmière et infirmier en école supérieure (ES) dispensée à Saint-Imier sera ouverte aux élèves d'autres cantons. Le Conseil municipal salue cette décision.

Directeur sortant de l'instruction publique du canton de Berne, Bernhard Pulver a décidé d'inscrire la filière ES dans l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures. Le but est de favoriser la formation et le recrutement du personnel qualifié dont les institutions socio-sanitaires ont un besoin urgent.

Le Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) de Saint-Imier propose cette filière en soins infirmiers depuis 2012. Reconnue par la Confédération, elle



fait l'objet de deux volées par année, en février et en août. Mais jusqu'à présent, elle n'était pas reconnue par les cantons romands.

Son inscription dans l'accord intercantonal ouvre automatiquement et sans restriction la formation aux ressortissants des autres cantons.

Le Conseil municipal se réjouit de cette décision qui constitue une source de développement important pour le ceff.

C'est aussi la garantie de pérenniser cette filière qui, à terme, n'aurait pas été viable s'il avait fallu s'en tenir aux seuls ressortissants bernois.